choisi la cause contre laquelle les dieux se sont prononcés. Saint Vincentde-Paul portait les sers des sorçats, et c'était un admirable sacrifice, parce qu'il n'immolait à ses misères que son propre corps, parce qu'avant le pauvre coupable il servait le pauvre innocent; mais qu'est-ce que l'exemple de Saint Vincent-de-Paul aux yeux d'un philanthrope? Grâce à cet homme, la société et non le saint, soulagera le coupable du poids de ses chaînes; le meurtrier sera puni par ses remords, mais on le nourrira confortablement, et on lui mettra aux mains des menottes de roses; chaque soir on jouera la comédie au bagne, parce que la comédie corrige en riant; et que peut vouloir de plus la société, cette brutale qui s'acharne sur un misérable?

(Phrase philanthropique.)

Le philanthrope a réussi à réaliser cette réverie d'une société où le crime serait traité plus favorablement que la vertu. L'auvergnat en sabots, qui consume sa vic en longs efforts pour gagner honnêtement un morçeau de pain noir, a fini par trouver plus commode de suivre la route du bagne où l'on mange du pain blanc tous les jours, et de la viande deux sois par semaine. Madame Lasarge donne audience de midi à quatre heures; le mann est rempli du soin de sa toilette; le soir elle rédige un factum contre M. Odilon-Barrot. Le philanthrope trouve que tout cela est dans l'ordre. C'est la justice distributive qu'il a inventée, pour la mettre à la place des vieilles traditions de nos pères. Aussi, que de crimes et surtout que de récidives! La récidive est une invention de la philanthropie; le crinié est une spéculation comme une autre. Tel se fait marin, tel épicier, tel réclusionnaire, que sais-je? et tout cela pour qu'un philanthrope arrive à occuper une large place dans le livre du budjet, et à voiturer par toute la France sa large masse de chair toute cousue de cordons et étincelente de croix! O temps! o mœurs!... Mais je tombe dans l'indignation classique, et je nie hâte de mettre fin à cette esquisse déjà trop longue.

Voici des faits à l'appui de l'opportunité de cette esquisse morale. Un journal disait cette semaine, en parlant de la condamnation à mort d'un assassin, que la société allait punir un assassinat par un autre assassinat! On devrait bien en finir avec ces déclamations.

Il y a long-temps que la philantropie nous sait trembler pour la sureté publique; et malheureusement nous ne la voyons pas disposé à faire cosser nos inquiétudes. Elle vient encore de sauver de la peine capitale un misérable convaincu d'avoir égorgé froidement à plusieurs reprises et à divers heures, son beau-père, sa belle-mère et leur fille. Quelques jours après, un autre seclérat a rencontré un jury plus sévère, qui l'a condamné à mort. Mais telle est l'idée qu'il s'était faite de la philantropie actuellement régnante et de la révolution de juillet, qu'il ne pouvait pas lui entrer dans l'esprit, a-t-il dit, que la peine de mort ne sût point abolie depuis douze ans ; et qu'on n'eût pas acquis, par les mérites de cette révolution, le droit d'ôter la vie aux autres; sans courir le risque de la perdre soi-même.

Enfin l'assassin Resson, cet homme de consiance des dames de Marcellange, qui a tué son maître en guet-à-pens, avec des circonstances si horribles, a aussi trouvé, postérieurement à sa condamnation, un défenseur officieux, qui écrit à la justice, sous le nom d'un Philantrophe, pour la gourmander sur sa cruauté. Le maintien de la peine capitale lui parait une horreur impossible à concilier avec la marche des idées et le progrès des lumières. Si bien que de tous côtés la philantrophie s'attendrit et fond en larmes sur le sort des meurtriers et des malfaiteurs. Il n'y a que la voie et la sûreté des honnôtes gens qui ne lui inspirent rien, et dont elle ne prenne absolument Ami de la Religion. aucun souci.

eevees mouvelvy,

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir une belle collection de LIVRES DE RELIGION, DROITS, MEDE-CINE, LITTERATURE, &c. &c. &c. AUSSI

IMAGES, CHAPELETS, MEDAILLES, &c. &c. &c. Il se charge à l'ordinaire de préparer des Régistres de Paroisse, de 12 à 400 seuillets.

E. R. FABRE.

Montréal, 18 Nov., 1842.

A VENDRE,

A CE BUREAU ET CHEZ LES LIBRAIRES DE MONTRÉAL, DE QUÉBEC ET DES TROIS-RIVIÈRES,

UN CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL. Pour l'année 1843.

Ce CALENDRIER contient outre une liste complète du Crence Catho-LIQUE des Diocèses de Montréal et de Quebec, les Époques Ecclesi-ASTIQUES notamment celles concernant le CANADA, l'Ordo ou l'Ordre des RUBRIQUES, la Liste et les Termes des Cours de Justice, la Liste des principaux Officiers du Gouvernement, des Membres de la Legisla-TURE, des MAGISTRATS, des COMMISSAIRES pour l'érection des Paroisses, des Avocats, des Notaires etc., les Banques de Montreal avec leurs jours d'escompte, etc., etc.

Le CALENDRIER ECCLÉSIALTIQUE ET CIVIL se recommande par sa perection typographique. On se le procure a très bas prix.

J. N. WALKER, PRESSES, RUE NOTRE-DAME,

VIS-A-VIS L'ÉGLISE DES RÉCOLLETS

INFORME respectueusement les MAITRES-IMPRIMEURS qu'il est prêt à exécuter des ordres pour des PRESS i S, les mieux approuvées, faites à des prix aussi modérés que ceux de New-York, donnant à l'acquereur l'avantage de les recevoir sans impôt.

Les personnes désirant encourager l'industrie des habitans dans le pays, et en même tems se procurer des articles parfaits, sont prices de passer à l'Imprimerie de M. John Lovell, dans la rue St. Nicholas, pour y examiner une PRESSE, maintenant en usage, faite par M. J. N. WALKER.

Montréal, 15 Novembre 1842.

Nous les soussignés, Imprimeurs, certifions que nous avons examiné une PRESSE, maintenant en usage, faite par M. J. N. WALKER, de Monréal, que nous croyons être égale en perfection à aucune importée de New-York, aussi propre pour les divers ouvrages du métier qu'aucune des Presses généralement un usage à présent dans la Province-

| JAMES STARKE, | J. E. Muller, |
|-----------------|------------------|
| John Lovella | PETER GRANT, |
| Louis Perrault, | DONALD MCDONALD, |
| JOHN C. BECKET, | JOHN AIKMAN, |
| Jos. Perrault, | L. C. LANTHIER, |
| John Gibson, | H. Perkins, |
| THOS. EVANS, | A. T. HOLLAND, |
| F. Cinq-Mars, | JOHN WILLIAMS, |
| LEWIS McCor, | L. Duvernay. |
| | |

| Liste | des pri | x 1/1: | €mc | que | ccux | 'de - | New | - Y 0 | rk. |
|-------------|---------|--------|-----|-----|------|-------|-----|-------|------------|
| Impérial | No 5. | | | ٠. | | | | | . \$300 |
| 66 | No 4. | | | | | | | • | 275 |
| , «« | No 2. | | | | | | | ٠. | 260 250 |
| ` 66 | No 1. | | | | | | | | 250 |
| Super Roys | ıl | | | | | | | | . 240 |
| Modium | | | | | | | | | |
| Foolscap. | | | | | | | | | . 130 |
| • | | | | | | | | | |

Presses à copier, Machine à imprimer, et tous les Outils d'Imprimerrs et de Relieurs, faits au plus court avisi-

Les Editeurs de papiers achetant des Presses, sont priés d'insérer l'avertissement ci-dessus une fois par semaine pendant trois mois et de char-J. N. WALKER. ger le montant à

Montréal, 15 novembre 1842.

M. R. TRUDEAU,

VIENT de recevoir un petit assortiment d'Argenteries pour folisés, telles que CALICES, CIBOIRES, BURETTES, FONTAINES-A-BAP-TÊME, ENCENSOIRS, GARNITURE D'AUTEL, &c. &c. pour lesquels il sollicite l'attention de Messieurs du Clerge. Il a aussi en main un grand assortiment d'ÉTOFFES, GALONS & FRANCES d'on, d'Ar-CENT ET DE SOIE. Aussi TROIS LAMPES d'EGLISE.

Montréal, 10 novembre 1342.—3m.

Avis a mm. du clerge'.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messaeurs du Clenez, qu'il reçoit à l'instant les Effets p'équises qu'il attendait depuis le printems qui consistent en un bel assortiment de Chandeliers et Croix pour autels, Calines, Ciboires, Ostensoirs, Burettes, Porte-Dien, Ampoules, Bénitiers, Cartons d'autels, Encensoirs et autres articles de ce genre ; et aussi un bel assortiment de Draps d'or et d'argent, Gallons d'or et d'argent, et de diffé-JOSÉPH ROY. rentes dimensions.

Montréal, 11 août 1842.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MELANGES SE publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et cinq piastras par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au bureau du journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez

MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville. Prix des annonces: -Six lignes et au-dessous, 1rc. inscition, 2s. GJ. Chaque insertion subsequente, 734. Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 44. Chaque insertion subsequente, 104. Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 44. Chaque insertion subséquente, 14.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, PTRE. DE L'EVECHÉ. IMPRIME PAR J. A. PLINGUET,